

CONVENTION DE LOCATION (période 1/03/2020-1/11/2020)

Du Local « Chez Nous », rue de la Frontière 33, 7370 BLAUGIES

Entre l'A.S.B.L., Local « Chez Nous », et le demandeur :

Nom : Prénom :

domicilié(e) à :

et joignable au GSM : et à l'e-mail :

représentant l'association : pour une activité de :

Fête privée, à savoir,

Réunion de l'association pour

Il est convenu ce qui suit.

L'A.S.B.L. met à disposition ses locaux situés rue de la Frontière (Place de Blaugies, près de l'Eglise) à savoir le hall d'entrée et ses toilettes, la salle et sa scène, le bar et sa salle de réunions ainsi que la cuisine.

Le demandeur s'engage à occuper les lieux, intérieurs et extérieurs, en faisant de ces espaces l'objet de ses meilleurs soins et reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement et avoir choisi la formule suivante :

480€ du vendredi 8h30 au lundi 8h30

390€ du samedi 12h au lundi 8h30 (ou de la veille du jour férié 12h au lendemain 8h30)

pour les dates suivantes :/2020

300€ du vendredi 8h30 au samedi 10h

210€ de 8h30 à 8h30 le lendemain

100€ de 9h à 17h

50€ de 9h à 12h

50€ de 14h à 17h

pour la(es) date(s) suivante(s) :/2020

Ce tarif est fixé comme indemnité afin de subvenir aux frais inhérents à l'occupation.

Lorsqu'il aura manifesté sa volonté de réservation à la personne de contact par téléphone ou lors d'une visite, le demandeur aura une semaine pour faire parvenir une version informatique signée du présent contrat par courrier électronique à location.salle.cheznous.dour@gmail.com.

La réservation sera validée après réception du contrat signé et dès le paiement d'un **acompte au compte BE58- 068-2206705-79 de LOCAL CHEZ NOUS A.S.B.L. avec les mentions :**

« NOM PRENOM location des XX-XX MOIS 2020 ».

Pour les réservations de journée pour lesquelles l'accès à la cuisine n'est pas prévu, l'acompte sera le montant total de la réservation majoré de 50€ de caution : 100€ par demi-journée ou 150€ par journée. En cas d'annulation, 20% des montants versés seront retenus comme frais administratifs.

Pour les autres réservations, l'acompte sera de 160€ et servira de caution après paiement de l'intégralité du montant de la location au moins 1 mois avant le début de la location.

En cas d'annulation plus d'un mois avant la location, un tiers du montant de la location sera retenu sur l'acompte. Pour les annulations après le paiement de l'intégralité de la location, deux tiers du montant total de la location sera retenu.

La remise des clefs se fera au plus tôt à l'heure prévue selon le règlement soit à la pharmacie en face de l'église soit à l'heure convenue avec Mme Godart. Les remarques concernant l'état des lieux initial doivent être notifiées par mail le plus rapidement possible. En cas de problème à la sortie, l'ASBL agira de même pour justifier la non-restitution totale de la caution.

Toute dérogation à la cette convention doit être avalisée par au moins 3 administrateurs.

Fait à Blaugies, en double exemplaire, le

Pour la salle :

Le demandeur :

Annexe :

Non-restitution de la caution : totale partielle
pour cause de : bris ou disparition de matériel mis à disposition :

 salle non rangée ou nettoyée bris ou disparition de mobilier ou matériel fixe :

Le solde de la caution sera restitué dans les 10 jours ouvrables suivant la location par versement sur le compte ayant effectué le virement initial de la caution par le

« Local Chez Nous », Association Sans But Lucratif, sis Rue de la Frontière 33 à 7370 BLAUGIES

No d'entreprise : 434988481 No d'identification . 2314

REGLEMENT EN ACCORD AVEC LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur s'engage personnellement :

- 1) à n'admettre durant les moments d'occupation que les seules personnes nommément invitées par lui : pas d'activités ouvertes au public qu'elles soient gratuites ou pour lesquelles un droit d'entrée sur place pourrait être perçu,
- 2) à veiller à ce que le nombre de personnes, en ce y compris le personnel, ne dépasse pas la capacité de la salle à savoir 150 personnes assises en vertu des dispositions de permis d'environnement octroyé,
- 3) à veiller à ce que les issues de secours des salles utilisées soient débloquées et complètement dégagées pendant l'activité en vertu des dispositions de permis d'environnement octroyé,
- 4) à ne pas incommoder le voisinage par une sonorisation bruyante et se prolongeant tardivement en vertu des dispositions de permis d'environnement octroyé,
- 5) à respecter, en ce domaine, les règlements de police en vigueur dans l'entité (voir site internet de la commune de Dour),
- 6) à ne pas lancer de confettis,
- 7) à remettre les lieux en ordre : nettoyage intérieur, enlèvement des déchets, des papiers (ne rien brûler) et des poubelles pour l'heure de la remise des clefs,
- 8) à utiliser son matériel de nettoyage : raclettes, torchons, produits d'entretien, sacs poubelles...,
- 9) à supporter tous les frais résultant des dégradations et des bris de vaisselle occasionnés pendant la location,
- 10) à ne pas sous-louer la salle,
- 11) à se mettre en règle vis-à-vis de la SABAM : Rue d'Arlon 75-77 1040 Bruxelles
Tél : 02/286.82.11 Email . contact@sabam.be
- 12) à respecter le matériel incendie,
- 13) à ne pas modifier les installations de base (électricité-eau-gaz-chauffage).

TARIF

1) Poubelles non embarquées 10 € par sac.

Les sacs poubelles réglementaires pour festivités sont en vente à l'Administration Communale de Dour (Service des Finances) et peuvent être déposés au Service des Travaux de la commune, Rue Pairois à Dour ou, à défaut, rue Victor Regnart aux services techniques.

2) Remise en place de la salle : 40 €

3) Balayage et nettoyage à l'eau : 60 €

4) Assiette cassée (2 € par assiette):

5) Verre et tasse cassés (1 € pièce):

6) Matériel manquant (tarif à préciser):

TOTAL RETENU :
